

POUR UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La synthèse des résultats du groupe de travail figure dans un rapport final comprenant un compte rendu des études de cas par thème, un certain nombre de pratiques de mise en œuvre positives appliquées à travers l'Europe, et des conclusions identifiant six façons possibles d'améliorer la mise en œuvre de la politique de développement rural européenne, à savoir :

1. Mettre davantage l'accent sur les objectifs de la politique et renforcer la cohérence à travers la chaîne de mise en œuvre.
2. Proposer des mesures plus simples, moins nombreuses et plus souples à utiliser.
3. Définir et mettre en œuvre des conditions spécifiques pour Leader.
4. Améliorer les règles de mise en œuvre (y compris les applications et les contrôles).
5. Utiliser encore davantage le suivi et l'évaluation comme un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique.
6. Améliorer la coordination et l'échange d'informations.

Les résultats et les conclusions du GTT ont fait l'objet de discussions lors du séminaire du REDR sur « L'amélioration de la mise en œuvre des Programmes de développement rural », qui s'est tenu à Bruxelles le 9 décembre 2011.



Pour en savoir plus :
<http://enrd.ec.europa.eu/>



Réseau européen de
développement rural (REDR)

Point de contact :

Rue du Marteau, 81
B - 1000 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 2 235 20 20
Fax: +32 2 280 04 38
E-mail: info@enrd.eu
<http://enrd.ec.europa.eu/>



Photo : © Point de contact
ISBN: 978-92-79-23580-1
doi:10.2762/37150
ISBN 978-92-79-23580-1

9 789279 235801



K3-31-12-591-FR-N

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE L'UE

Groupe de travail thématique 4 (GTT4) sur
**Les mécanismes de mise
en œuvre des programmes
de développement
rural de l'UE**



GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES DU REDR

Le développement rural est un vaste et complexe sujet qui englobe une grande variété de thèmes et de centres d'intérêt. Des « Groupes de travail » composés d'experts ont été mis en place au sein du REDR afin d'obtenir une meilleure connaissance et d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre actuelle et future de la politique de développement rural de l'UE. Leur tâche consiste à présenter une analyse détaillée de thèmes pertinents, en insistant fortement sur la dimension paneuropéenne.



MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE L'UE

La politique de développement rural de l'Union européenne est mise en œuvre conjointement par la Commission et les États membres. La Commission est chargée d'approuver les Programmes de développement rural (PDR), et d'assurer une gestion financière saine des fonds de la Communauté. Les États membres déterminent les procédures juridiques et administratives à appliquer sur leur territoire national, afin de garantir la bonne utilisation des budgets européens dont ils disposent. Les autorités nationales sont responsables de la mise en œuvre de la politique sur le terrain. Celle des PDR peut être déléguée à nouveau à des entités régionales ou sous-régionales. La gestion et la mise en œuvre de la politique de développement rural sont donc effectuées à des niveaux différents et présentent un très fort degré de variabilité entre les pays. **Les mécanismes de mise en œuvre peuvent être considérés comme un groupe de processus et de procédures permettant de garantir la concrétisation des objectifs de la politique sur le terrain.**

VUE D'ENSEMBLE DU GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE 4

Le quatrième Groupe de travail thématique du REDR a été mis en place officiellement en février 2010, dans le but d'examiner comment les États membres et les régions de l'Union européenne mettent en œuvre leurs programmes de développement rural (PDR). Sous la direction de la Commission européenne (Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural – DG AGRI), et avec la participation d'experts nationaux, les objectifs du groupe étaient de : déterminer ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne moins bien au niveau de la mise en œuvre des Programmes de développement rural 2007-2013 de l'UE ; identifier les problèmes communs et les solutions qui leur ont été apportées, et ; suggérer d'éventuelles futures améliorations. En se basant sur l'analyse de douze études de cas nationales et régionales, le groupe a examiné comment la mise en œuvre des PDR avait été structurée au cours des étapes suivantes :

- la définition de l'approche stratégique, y compris le ciblage ;
- le processus de programmation et les aspects financiers ;
- les procédures de mise en œuvre et la structure organisationnelle (y compris certains aspects particuliers tels que Leader, les activités de suivi et d'évaluation, les mesures de contrôle) ;
- le fonctionnement du principe de partenariat ;
- veiller à la complémentarité et à la coordination avec d'autres politiques européennes.

